

INSPECTION SURPRISE NON CONTRADICTOIRE

Non vous ne travaillez pas dans la police nationale, mais nous avons aussi nos bœufs carottes...

Les yeux et les oreilles du préfet !!

Au sein d'Adoma est né un nouveau métier : Inspecteur de la DG

Jusqu'à là, être audité ne posait aucun problème ou presque.

Il existait des auditeurs, des audits et les conditions de mise sous pression des salariés subissant avant et depuis la certification ces procédures.

Aujourd'hui gare à vous, en plus des audits conventionnels vous risquez de subir le jugement non contradictoire de l'inspecteur de la direction générale :

« Description du poste selon la bourse de l'emploi Adoma »

Au sein de la Direction de l'Audit, rattaché à son Directeur, vous vous assurez de la régularité des prestations dues aux clients (internes et externes) et de la qualité des prestations des fournisseurs par des missions d'inspection sur le « terrain » non programmées.

A ce titre vos missions sont:

vous réalisez des missions d'investigation visant à contrôler le respect des procédures et de la réglementation dans toutes les entités de l'entreprise.

Les inspections peuvent être exhaustives ou porter sur un plusieurs aspects particuliers tels que : rencontre avec les résidents, visite des locaux, ...

Ces missions, à la différence des missions d'Audit, sont :

- non programmées et donnent lieu à la rédaction de rapports « non contradictoires » et confidentiels, à destination de la Direction Générale et de la Direction de l'Audit...

Pour SUD ces inspections surprises ciblées sur des victimes présumées coupables d'avance sont des actes d'une autre époque.

Non Mr le préfet, Adoma est bien une entreprise française ; la liberté et le droit des individus doivent y être appliqués et respectés !

A quoi vous serviront ces rapports confidentiels...ces fiches...ces signalements...ces annotations dans des rapports qui seront non contradictoires.

Après inspection et jugement de la direction générale les salariés seront une nouvelle fois mis sous pression, et la présomption d'innocence dans tous ça !!!

A QUAND LA SANCTION POUR LES SALARIÉS CONCERNÉS ?

SUD DEMANDE A LA DIRECTION DE FAIRE CESSER CES METHODES !

ET TON AMIANTE COMMENT ELLE VA ...

Après les diag de recherche, le battage pour se couvrir et l'envoi de courrier personnalisés aux salariés, que fait l'employeur ?

Visiblement pas grand chose, les médecins du travail ne sont pas au courant, pas de documents communiqué à leur attention ni à celle des CHSCT qui sont eux aussi zappés et pas de réel inquiétudes du devenir des salariés qui ont été en contact avec la « CHRYSOTILE ».

Cette politique de l'autruche de la part de l'employeur n'en sera que plus catastrophique quand les premiers cas graves de maladie liée à l'amiante apparaîtrons.

SUD demande à la direction la totale transparence et l'état d'avancement de ce dossier de santé publique.

VOUS AVEZ AIME SAPHIR ?

VOUS ALLEZ ADORER RHAPSODIE !

Sans consultation des instances (CE, CHSCT), donc dans l'illégalité !

Sans information des salariés , la direction a décidé unilatéralement la mise en place d'un logiciel informatique au 1^{er} janvier 2008 (oui , oui dans un mois !!)

La saisie des horaires et des congés qui était effectué avant par le service paie est transféré sur le salarié.

La direction ne se soucie guère des salariés qui n'ont pas accès ou qui ne maîtrisent pas l'outil informatique.

SUD demande le report de la mise en place de RHAPSODIE tant qu'une véritable concertation des instances ainsi qu'une formation et information des salariés n'a pas eu lieu.

SUD Sonacotra-Adoma dans vos régions :

Pour nous contacter :

Sylvain Krum : délégué central 06 23 02 44 09

Grégory Ciaï : Administrateur salarié 06 18 74 83 38

Frédéric Leschiera : Elu CE et Délégué syndical Rhône-Alpes 06 15 61 10 48

Alexandre Trehoux : Représentant syndical au CE 06 12 74 65 31

Lahcen Johari : délégué syndical Ile de France 06 11 16 11 30

Stéphane Dersoir : délégué régional Centre-ouest sud-ouest 06 14 97 82 57

Sonia Pradine : déléguée syndicale Sud est 06 29 45 07 82

Jean Luc Bobée : Délégué syndical Nord-Est 06 09 54 67 41

Remy Fallemppin : délégué syndical Est 06 15 99 52 55

« Evacuation des familles rue de la banque à Paris »

UNION SNDICALE SOLIDAIRES COMMUNIQUE

le mercredi 31 octobre 2007

L'Union syndicale Solidaires est indignée par l'évacuation des familles installées sur le trottoir de la rue de la Banque à Paris.

Ces familles demandent seulement de pouvoir vivre dignement : pour cela, elles ont besoin d'un logement correct et accessible financièrement ; elles en ont assez de la précarité, des hôtels insalubres et très chers...

La seule réponse de votre gouvernement face au courage et à la détermination de ces familles est le harcèlement policier, la répression et le dénigrement de leurs soutiens.

Le droit au logement est un droit fondamental, il va même devenir "opposable" !

Le logement social doit devenir une priorité nationale, ce qui suppose notamment d'en finir avec la spéculation, de mettre en oeuvre le droit de réquisition, et de lancer un plan ambitieux de construction de logements sociaux...

L'Union syndicale Solidaires exige d'en finir avec la répression contre les familles et tous ceux qui luttent pour obtenir un logement décent et tous ceux qui les soutiennent.

L'Union syndicale Solidaires exige que de véritables négociations s'ouvrent enfin entre votre Ministère, les familles de la rue de la Banque et leurs représentants pour qu'une solution rapide soit trouvée et que cesse cette indignité de voir ces familles n'avoir d'autre choix que celui de dormir dehors pour faire valoir leur droit à un logement décent.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.

Annick Coupé
Déléguée générale

Santé : Des chiffres et des lettres

L'accès aux soins des plus démunis en 2007 en France

Le 7ème rapport de l'Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde se fonde sur les 119 programmes qui travaillent auprès des plus démunis dans 27 villes en 2006, 20 ans après la création de la Mission France.

Il s'est donc passé 20 ans après la réunion de quelques médecins et assistantes sociales dans un local parisien pour prouver en 6 mois qu'il était impératif de faciliter l'accès aux soins des plus démunis dans un pays aussi riche que la France.

20 ans après, les reculs législatifs concernant l'accès aux soins et la couverture maladie poussent les militants de MDM à continuer leur action pour ne pas abandonner les populations boucs émissaires des politiques publiques. Certes, 2006 aura vu une part de la mobilisation associative autour du logement porter ses fruits après de longues années de bataille : Les tentes de Médecins du Monde puis celles des Enfants de Don Quichotte, ont placé la question du logement au cœur des discussions. En 2007, une loi vient de consolider cette avancée, loi dont il faudra observer la mise en œuvre et les résultats effectifs sur le terrain. La santé n'a pas cette chance. La seule évocation de la santé des populations vivant dans des conditions précaires se limite à son aspect comptable, et les programmes politiques sont d'une étonnante pauvreté sur l'accès aux soins.

En 2006, tant les reculs législatifs que l'atmosphère de déni de droits, de suspicion et bien sûr les chasses à l'étranger expliquent sans doute la baisse (-16%) du nombre de patients reçus en consultations médicales dans les Centres d'Accueil, de Soins et d'Orientation, baisse qui semble se confirmer en 2007. Ainsi une circulaire promulguée en février 2006 encourage-t-elle les forces de l'ordre à interpellier les sans papiers dans les foyers d'accueils, dans les salles d'attentes, dans les locaux des associations...La peur empêche de se déplacer, de s'adresser à des structures institutionnelles. La peur empêche l'accès aux soins. Elle vient s'ajouter à la méconnaissance des dispositifs, à la barrière financière et linguistique, aux obstacles administratifs et parfois aux refus de soins. Ce cumul aboutit à ce que 86% des personnes qui se présentent à Médecins du Monde n'ont pas de couverture maladie. C'est la raison pour laquelle Médecins du Monde continue de plaider pour une simplification du système en demandant une seule couverture maladie universelle pour toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté au lieu du double système AME et CMU qui ne crée que confusion, méfiance et coûts supplémentaires de gestion.

Parallèlement, 2006 aura vu une augmentation des roumains dans les centres. Parmi eux, beaucoup de Roms qui en quittant leur pays d'origine espèrent échapper aux discriminations : malheureusement, ils les retrouvent trop souvent en France dès leur arrivée. L'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne aura même été à l'origine d'un nouveau texte de loi qui écarte TOUS les européens en recherche de travail, voire inactifs, de la couverture maladie universelle.

Il faut arrêter de se servir de boucs émissaires pour expliquer pourquoi l'un des pays les plus riches du monde arrive si peu à atteindre l'un des trois principes de sa devise, l'égalité : ce ne sont de toute évidence ni les Roms, ni les « sans-papiers » qui sont responsables du déficit de la sécurité sociale. En revanche, ils en sont devenus les premières victimes.